

LE COUT FINANCIER D'UNE FAILLE DE SECURITE

Voici une étude très intéressante sur le coût financier d'une faille de sécurité : une enseigne de la grande distribution américaine a connu une faille de sécurité informatique très importante le 17 novembre 2013 qui a permis aux pirates d'obtenir des informations, notamment sur les cartes bancaires de 110 millions de clients, un organisme a publié cette étude sur les conséquences financières de cette faille

<http://dataguidance.com/images/news/Target.ed.pdf>.

Les chiffres (encore provisoires) sont les suivants :

- **Total customers affected** [nombre de clients affectés] : **110 million**
- **\$ 5 million in cybersecurity coalition** [coûts liés à la réparation de la faille]
- **\$ 61 million expenses (4th quarter 2013)** [coûts liés à la faille sur le dernier trimestre 2013]
- **10% store discount for all shoppers** [rabais accordés à l'ensemble des clients]
- **Net earnings** (on 2013) [bénéfices nets] : **-34.28%**
- **Basic earnings per share** (3 months) [bénéfice par action (sur 3 mois)] : **-41.60%**

La faille étant survenue il y a relativement peu de temps, ces chiffres ne prennent bien entendu pas en compte les coûts des contentieux qui ne font que commencer... car il existe même un site dédié aux poursuites :

<http://www.targetsecuritybreachlawsuit.com/>.

Il convient de préciser que si une telle faille venait à impacter un responsable de traitement français celui-ci devrait également prendre en compte le risque pénal, et le risque de sanction administrative prononcée par la CNIL et/ou par tout autre régulateur compétent.

Contact

Hélène Lebon
 Avocat associé
helene.lebon@pdgb.com